

## Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

## **AVIS PUBLIC**

Avis public adressé aux personnes visées par le règlement d'emprunt 2019-124 pour le financement de la mise à niveau des installations septiques

- 1. lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos, par vidéoconférence, le 6 avril 2020, le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton a adopté le règlement numéro 2019-124 intitulé: Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 264 109 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du « Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton | phase II ».
- Les personnes visées par le règlement d'emprunt 2019-124 peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le 28 avril 2020, par la poste au bureau municipal (66, Chemin Auckland, Saint-Isidore-de-Clifton, Qc J0B 2X0) ou par courriel au stic@hsfqc.ca
- 3. Toute personne intéressée peut consulter le règlement sur le site internet de la municipalité au <a href="https://www.st-isidore-clifton.qc.ca/fr/reglements-municipaux.htm">https://www.st-isidore-clifton.qc.ca/fr/reglements-municipaux.htm</a>.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 7 avril 2020

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe